

Iv. Pa. CSEC-N 21 403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » - Pour une mise en œuvre qui adopte la perspective des enfants

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé par communiqué de presse le 28 janvier, vous examinez actuellement avec votre sous-commission différents modèles de mise en œuvre de l'Iv. Pa. CSEC-N 21 403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Alliance Enfance* se réjouit du fait que le but que vous vous êtes fixé soit tout à la fois de créer des places d'accueil, d'abaisser les tarifs parentaux, d'améliorer et de garantir la qualité de l'accueil. Alliance Enfance souhaite attirer votre attention sur des éléments cruciaux dont elle vous remercie par avance de tenir compte dans la suite du processus. Notre Alliance réaffirme le droit qu'ont tous les enfants en Suisse à un développement sain et bénéfique ainsi qu'à une prise en considération de leurs besoins.

Le développement de la qualité comme condition préalable aux subventions fédérales

Pour Alliance Enfance, il est impératif que les offres d'accueil et d'éducation cofinancées par la Confédération soient de bonne qualité et qu'elles favorisent le développement des enfants. C'est la condition sine qua non pour que ces offres puissent leur assurer à un bon départ dans la vie et contribuer à l'égalité des chances. Nous saluons les efforts de la CDAS et de la CDIP pour élaborer à l'échelon intercantonal des normes de qualité sous forme de recommandations pour l'accueil et l'éducation des enfants. La nouvelle loi mettant en œuvre l'Iv. Pa. CSEC-N 21 403 doit s'appuyer sur ces recommandations, et exiger qu'elles soient respectées, ou que des efforts soient entrepris dans ce sens, comme condition préalable au versement des subventions fédérales. Cela permettra une harmonisation du domaine sans que la Confédération enfreigne le principe de subsidiarité. Car dans tous les cantons, en ville comme à la campagne, les enfants ont les mêmes besoins.

Un financement équilibré

Alliance Enfance tient particulièrement à ce que la loi soit équilibrée et qu'elle ne vise pas exclusivement un développement quantitatif ou une baisse des tarifs parentaux : il est au moins aussi important d'améliorer la qualité et de prévoir des moyens suffisants à cette fin (se contenter de garantir le niveau actuel n'est pas suffisant). La baisse des tarifs parentaux et le développement de la qualité ne peuvent être menés de front que si le financement suit. Les aspects qualitatifs nécessitent en particulier des investissements substantiels si l'on veut obtenir une amélioration sensible.

Gardons en vue ce principe : plus la qualité pédagogique est élevée, plus les bénéfices de l'accueil extrafamilial et parascolaire sont importants (cf. Schwab Cammarano & Stern 2020).¹ Le niveau de qualité décrit dans les publications scientifiques (cf. Wustmann Seiler & Simoni 2016, association QualiIPE²) est malheureusement rarement atteint, ce que confirme une étude comparative

¹ Schwab Cammarano, Stephanie et Susanne Stern (2020) : Kitas als ein Schlüsselfaktor für die Gleichstellung. Literaturreview zu den Wirkungen von Kitabetreuung auf die Entwicklung und das Wohlbefinden von Kindern. Zürich : INFRAS. https://www.infras.ch/media/filer_public/c0/c0/c0c0a48e-242c-4fc9-9461-1ff431164ddb/literaturreview_kitabetreuung_final.pdf, consulté le 01.03.2022.

² Wustmann Seiler, Corina und Heidi Simoni (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance, établi sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial ; [Zurich : Weissgrund] : <https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr/publications/20/>, consulté le 01.03.2022. Association QualiIPE (2019) : *Manuel QualiIPE-Handbuch. Critères normatifs du label de qualité pour l'éducation et l'accueil de jour de l'enfance*. Zurich : Fédération Suisse pour l'accueil de jour de l'enfant et Jacobs Foundation (éd.).

internationale de l'UNICEF (Gromada & Richardson 2021).³ La Suisse est encore mauvaise élève dans le domaine de l'accueil et de l'éducation de l'enfance, en priorité en raison, selon les régions et les situations, d'un manque de personnel qualifié et de l'insuffisance des ressources humaines et financières à disposition.

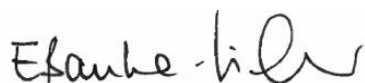
Une utilisation efficiente des deniers publics passe par une amélioration de la qualité, via des normes contraignantes, de meilleures conditions-cadres (p. ex. taux d'encadrement), davantage de personnel bien formé (formation initiale et continue) et un système de management de la qualité. On agit en même temps contre la pénurie de personnel qualifié tout en offrant à nos enfants le meilleur développement possible. Il s'agit enfin d'un investissement indispensable dans le paysage éducatif de Suisse.

Éviter les incitations inopportunes

Si la Confédération soutient l'action des cantons dans le domaine de l'accueil et de l'éducation des enfants, il faut veiller à ne pas créer des incitations inopportunes au détriment des trois composantes du système (baisse des tarifs parentaux, développement de l'offre et amélioration de la qualité). En clair : la contribution supplémentaire de la Confédération ne doit en aucun cas amener des cantons à diminuer le montant de leurs propres subventions et contributions d'encouragement. Les nouveaux instruments financiers doivent être conçus de façon à ce que ne puissent en bénéficier que les cantons qui maintiennent leur engagement. On peut aussi envisager d'instaurer un système de bonus /malus qui dissuade ceux qui seraient tentés de se désinvestir.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations au sujet du bien-être des enfants et de leur famille, et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Alliance Enfance



Elisabeth Baume-Schneider
Co-présidente et conseillère
aux États



Dominik Büchel
Secrétaire général

*Alliance Enfance

Alliance Enfance fait valoir la perspective et les droits des enfants dans les processus politiques à tous les niveaux de l'action publique et sur l'ensemble du territoire. Elle incite le monde politique à changer de regard sur l'enfance et fait en sorte que les décisions politiques et les conditions-cadres qui concernent les enfants leur assurent le meilleur développement possible et concourent à l'égalité des chances.

Alliance Enfance fédère les acteurs de la société civile dans les domaines de l'éducation, de l'accueil, de la santé et de la protection de l'enfance. Elle veille à la circulation des savoirs entre la pratique, la recherche et la politique.

Pour en savoir plus sur l'association Alliance Enfance et ses membres : www.alliance-enfance.ch

Copies à :

- Secrétariat de la CSEC-N
- Secrétariats des partis

³ Gromada, Anna und Dominic Richardson (2021): *Where do rich countries stand on childcare?*; Florence, Italy: UNICEF. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/where-do-rich-countries-stand-on-childcare.pdf>, consulté le 01.03.2022.